

Les Francas du Calvados

320 Le Val - 14200 Hérouville Saint Clair

Tél.: 02.31.47.61.61

Mel: francas14@francasnormandie.fr



Rue de Belfort - 14240 CAUMONT-SUR-AURE

Tél.: 02.31.96.54.66

Mel: caumont @francasnormandie.fr



CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023/2024

Accueils de Loisirs de Caumont-sur-Aure

L'association départementale des Francas du Calvados est une association d'Education Populaire organisatrice d'accueils collectifs avec et sans hébergement et une fédération d'organisateurs locaux. Les Francas du Calvados œuvrent à promouvoir les Droits de l'Enfant et à développer la réflexion et l'action autour des loisirs éducatifs pour tous les enfants.

L'organisation des Accueils de Loisirs périscolaires (matin, midi et soir) par les Francas du Calvados fait l'objet d'une convention avec la commune de Caumont-sur-Aure.

Portail famille

Les inscriptions à l'accueil périscolaire du matin et du soir se font via le portail famille des Francas.

https://francascalvados.portail-familles.app



Vous trouverez sur notre site internet, **www.francas-calvados.fr**, un tutoriel pour vous accompagner dans vos premiers pas sur le portail.

Si vous ne possédez pas d'identifiant et de codes d'accès, ils vous seront envoyés par mail à réception de votre dossier annuel complet.

Les inscriptions et/ou modifications d'inscriptions peuvent avoir lieu via le portail famille :

- au plus tard le jour ouvré précédent avant 12h00 pour l'accueil périscolaire du matin et du soir

Passé ce délai, toute inscription fera l'objet d'une majoration tarifaire : 1 € par ½ heure pour l'accueil périscolaire et devra se faire en contactant directement l'accueil du centre sur les horaires d'ouverture.

ATTENTION

Les inscriptions aux accueils de loisirs des mercredis et des vacances se font via Pré-Bocage Intercom. Toutes les informations par téléphone : 02 31 77 57 48 (tapez 2), par mail : alsh@pbi14.fr ou sur leur site :

https://prebocageintercom.fr/vie-pratique/grandir-en-pre-bocage/3-12-ans-2/accueil-de-loisirs-de-caumont-sur-aure/

Inscription

Un dossier famille et une fiche sanitaire par enfant doivent être remplis et mis à jour annuellement. Ils sont complétés par une inscription par accueil via le portail famille pour les accueils du matin et du soir.

L'adhésion aux Francas d'un montant de 15 euros est demandée en complément de la tarification liée à la fréquentation, il s'agit d'une adhésion familiale valable 12 mois. Cette adhésion couvre l'ensemble des propositions Francas.

L'inscription n'est prise en compte, dans les 72 heures suivant la demande via le portail famille, qu'à réception du dossier complet et d'<u>un acompte forfaitaire dû pour la période</u> (à chaque début de mois) et à condition d'être à jour des factures précédentes. Voir le détail des montants d'acompte à la rubrique « Tarification ».

Pour toute validation ou rejet d'inscription un mail vous sera envoyé via le portail famille.

Tarification

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles conformément aux exigences de la CAF, ce quotient est calculé comme suit :

Quotient Familial = 1/12e des ressources annuelles + prestations familiales mensuelles éventuelles

Accueil périscolaire matin et soir :

Tarifs à la ½ heure	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
Quotients familiaux	0 à 650€	651 à 900€	901 à 1400€	1401€ et +
Commune	1.05 €	1.15 €	1.25 €	1.35 €
Extérieurs	1.25 €	1.35 €	1.45 €	1.55 €
Montant acompte	1 € par 1/2 heure d'inscription le matin et/ou le soir, sur la période			

Un acompte pour la période doit obligatoirement être joint à votre inscription (cf. tableaux de tarification cidessus), le montant des différentes bourses fournies sera déduit de la facturation du solde. La facture du solde sera envoyée à l'issue de la période et devra être réglée dans un délai de 15 jours après réception. Sur demande, un étalement des règlements est possible. En cas de non-respect de ces conditions, une majoration tarifaire pourra être appliquée et l'accueil des enfants ne sera plus possible.

Nous prenons en compte les inscriptions annuelles via le portail famille pour l'accueil périscolaire mais nous vous demandons de régler l'acompte à chaque début de mois. Vous avez également la possibilité de nous transmettre plusieurs chèques en début d'année que nous encaisserons au fur et à mesure. Le non-respect de ces conditions entrainera une majoration de tarif et une annulation de l'inscription annuelle.

Le règlement peut être effectué par :

- **virement** (indiquer dans le libellé « Caumont, le nom des enfants concernés et le type d'accueil (mercredis / vacances / accueil périscolaire)

IBAN

FR76	1142	5002	8000	0026	3256	441
BIC						

RIC

C E P A F R P P 1 4 2

Intitulé du compte ASS DEP DES FRANCAS DU CALVADOS
CENTRE LOISIRS CAUMONT

CENTRE AFF ASSOCIATIONS CAEN

- chèque libellé à l'ordre « Les Francas du Calvados » (indiquer au dos le nom des enfants concernés)
- espèces à l'accueil du centre de loisirs
- chèques vacances (version papier)

Annulation / Exclusion

En cas d'annulation de la part de la famille, un certificat médical ou une pièce attestant la gravité de la cause de l'absence sera demandé.

Hors délai et sans raison justifiant l'annulation, la totalité du coût prévisionnel sera facturé.

Par ailleurs, l'association se réserve le droit de mettre fin à l'inscription d'un enfant dont le comportement irait à l'encontre du bon déroulement de l'accueil. La famille sera préalablement alertée et une recherche de solutions sera entreprise avant d'envisager l'exclusion. En cas d'actes délictueux, l'exclusion sera à effet immédiat.

Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas d'exclusion d'un enfant du fait de comportement inadapté en collectivité et/ou d'actes délictueux.

Réclamations

Les réclamations pourront être faites dans un délai maximum de 30 jours après les faits par téléphone mais elles devront obligatoirement être suivies d'un courrier à l'adresse suivante : 320 Le Val – 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR.

Les activités et programmes annoncés ne sont pas contractuels et feront l'objet d'un travail pédagogique avec les enfants. Ainsi, l'ensemble de la proposition de départ peut être modifiée par les enfants.

Informatique et Libertés

Chaque participant à un droit d'accès et de rectification sur les fichiers informatiques des inscriptions.

Assurance

Nous vous informons que les Francas du Calvados sont assurés auprès de la MAIF. Cette assurance couvre la garantie en responsabilité civile (organisateur, exploitants des locaux, préposés et participants). Cette assurance ne couvre pas les dommages individuels (sans tiers) que votre enfant pourrait causer lors des activités du centre de loisirs et des campings. Il est donc de votre intérêt de compléter cette garantie par un contrat d'assurance personnel couvrant les dommages individuels.

De plus, en cas d'hospitalisation ou de visite médicale de votre enfant lors de son séjour, les frais sont avancés par notre association. La feuille de soins, à renvoyer à votre organisme d'assurance santé, vous sera remise contre règlement des frais engagés.

Coupon à retourner avec votre dossier anni	امي
CUUDUII A LELUUIIIEI AVEL VULIE UUSSIEI AIIIII	uei

	Oui	Non	En attente
Dossier famille annuel complété et signé ou fiche enfant individuelle mise à			
jour			
Fiche sanitaire annuelle pour chaque enfant et photocopie des vaccins			
Allocataire CAF ou MSA : attestation précisant le montant de votre quotient			
familial et le noms des enfants ou dernier avis d'imposition			
Attestation d'assurance péri et extra-scolaire			
Attestation de Sécurité Sociale			
Photocopie de votre carte de mutuelle complémentaire			
Coupon d'adhésion familiale + règlement de 15€			
Notification de prise en charge ou l'accusé de réception de demande de			
reconnaissance par la MDPH pour les enfants porteurs de handicap			

Je soussigné(e), responsable légal de
☐ atteste avoir lu les conditions générales de vente 2023/2024, les accepte et m'engage à les respecter.
☐ J'ai transmis les pièces ci-dessus ou m'engage à les fournir rapidement afin de valider mon inscription.
\square Je m'engage à verser périodiquement les acomptes selon les inscriptions choisies et à régler mes factures à la date d'échéance. Il m'est toujours possible de demander un étalement de ma dette.
Fait le, à
Signature